Le Vétérinaire Spécialiste,

à votre service et à celui de votre Vétérinaire

Qu'est qu'un Vétérinaire Spécialiste ?

Un Vétérinaire Spécialiste :

- A suivi une formation complémentaire approfondie dans une discipline, qui a abouti à une qualification à caractère spécialisé après examen de haut niveau ;
- A été formellement reconnu en France par le Conseil National de la Spécialisation Vétérinaire et l'Ordre des Vétérinaires comme ayant obtenu le statut de Spécialiste ;
- Est par conséquent autorisé à porter le titre de Spécialiste ;
- Est susceptible d'être considéré par les autres membres de la profession comme ayant le statut de consultant dans sa spécialité.

Quel diplôme a acquis le Vétérinaire Spécialiste ?

Le statut de Spécialiste est délivré aux Vétérinaires titulaires des diplômes suivants :

- **Diplôme de Vétérinaire Spécialiste Européen,** délivré par un Collège Européen de Spécialité Vétérinaire sous la responsabilité du Bureau Européen de la Spécialisation Vétérinaire (EBVS) et reconnu en France, obtenu après 1 an d'internat, 3 ans de résidanat et la réussite à l'examen. Le diplôme doit être revalidé tous les 5 ans.
- **Diplôme de Vétérinaire Spécialiste National** (DESV = Diplôme d'Etudes Spécialisées Vétérinaires), délivré par les Écoles Vétérinaires Françaises, obtenu après 3 ans de formation et réussite à l'examen.

Pourquoi le Vétérinaire Spécialiste exerce-t-il exclusivement ou quasi-exclusivement sa spécialité ?

- Il reçoit des cas difficiles à la requête, soit directement de clients, soit le plus souvent de Vétérinaires Généralistes.
- Cela lui garantit un large éventail de cas et ainsi une grande expérience dans son domaine.
- Cela lui permet également de disposer d'un matériel de haute qualité et de s'entourer d'un personnel qualifié régulièrement formé.
- **Sa compétence et son savoir-faire garantissent une haute qualité de soins.**

Pourquoi le Vétérinaire Spécialiste se forme-t-il en permanence et fait progresser sa discipline ?

- **Le Vétérinaire Spécialiste se forme en permanence aux données actuelles de la science médicale et participe à la formation de ses confrères Vétérinaires Généralistes et Spécialistes.**
- Il met en œuvre des méthodes et techniques médicales et chirurgicales les plus récentes, actualisées et validées. Il applique les données récentes et notamment celles de la médecine basée sur les preuves.
- Il participe à la recherche clinique dans sa discipline et à ce titre écrit des publications scientifiques et participe aux activités des structures professionnelles (congrès, colloques, séminaires, etc.).
- Cela lui permet de proposer les meilleurs soins aux propriétaires d'animaux.

Studio Virgul

→ POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

- Conseil Supérieur de l'Ordre des Vétérinaires : **www.veterinaire.fr** (rubrique trouver un vétérinaire/vétérinaire spécialiste)
- European Board of Veterinary Specialisation : **www.ebvs.org**

EBVS EUROPEAN BOARD OF VETERINARY SPECIALISATION

Document réalisé par le Syndicat Français des Vétérinaires Membres de Collèges Européens (SFVMCE), C/O AFVAC (Association Française des Vétérinaires pour Animaux de Compagnie) (www.afvac.com)